

## Consultation multilatérale par la DGSIP<sup>1</sup> sur la rentrée 2021 dans l'enseignement supérieur : déclaration du SNPTES

Cette consultation pour préparer la rentrée prochaine est particulièrement importante même si elle reste malheureusement tardive et dans un format qui ne permet pas de rentrer dans les détails d'un travail effectif.

Le SNPTES s'est attelé à la problématique de l'après crise dès le début d'année et a publié le 27 janvier un dossier spécial pour apporter sa contribution à la réflexion. Dans ce document, le SNPTES a ainsi formulé près de 50 propositions pour que soit anticipée l'après crise et que soient au mieux traités les effets délétères que celle-ci aura engendrés. Ce document a conduit à plusieurs échanges avec l'Élysée ainsi que Matignon et la ministre de l'ESRI.

Par ailleurs, le SNPTES a interpellé Frédérique Vidal lors du dernier CHSCT ministériel, lui rappelant que les étudiantes et les étudiants ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire ne devaient pas être sacrifiés. En ce sens, et alors qu'un des objectifs de ce groupe de travail est de "s'assurer de la mobilisation et de la coordination de tous les acteurs pour les résoudre", le SNPTES rappelle l'importance du dialogue social, qui a fait défaut à plusieurs reprises depuis le début de la crise au sein du CHSCT ministériel. Ainsi, ce dernier n'a pas été consulté sur la dernière mise à jour des consignes applicables aux établissements d'enseignement supérieur, alors que le déconfinement était prévu depuis plusieurs semaines.

Concernant la rentrée prochaine qui verra une nouvelle fois une forte augmentation estudiantine dans un contexte sanitaire encore incertain, le SNPTES a interrogé le ministère sur la question de la sécurité des étudiants et des personnels, soumise notamment au respect des normes de sécurité incendie en lien avec les capacités d'accueil.

Plus précisément, et sans être exhaustifs, un certain nombre d'éléments nous semblent de nature à favoriser la sortie de crise et à sécuriser le court terme de la rentrée à venir :

- le jour de carence doit être supprimé de manière générale, et notamment pour les personnes atteintes du " Covid long " ;
- les agents vulnérables doivent continuer de bénéficier d'une attention particulière et du maintien en télétravail ou en ASA, ainsi que d'une sécurité renforcée lorsqu'ils travaillent sur site ;
- les aides économiques et sociales apportées aux étudiants pendant la crise doivent être maintenues ;
- une "prérentrée vaccinale" doit être mise en place pour les étudiants non encore vaccinés et souhaitant l'être ;
- l'isolement des agents ayant pu durer de longs mois, l'assouplissement du télétravail et la reconstitution des collectifs de travail doivent être accompagnés par le ministère et les établissements, tant au niveau de l'encadrement que de celui des agents, afin de réduire voire d'éviter les risques psychosociaux ;
- la fourniture des masques de protection doit rester effective pour tous les personnels, étudiantes et étudiants ;

<sup>1</sup> Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

- les établissements doivent suivre les préconisations du HSCP concernant la ventilation et l'aération ;
- le SNPTES exige que soient réalisés et envoyés au plus tard à la mi-juin, tous les documents utiles aux établissements pour organiser leur rentrée universitaire dans les meilleures conditions ; et ce en prévoyance d'éventuels rebonds épidémiques, et dans le respect du dialogue social. A cet effet le SNPTES rappelle l'importance de la tenue d'un CHSCT ministériel pour la préparation de la rentrée universitaire ;
- enfin, Le SNPTES exige que tous les établissements aient évalué à l'automne 2021 (passage en CHSCT et CT) l'impact et les conséquences de la crise Covid sur tous leurs agents et usagers : TMS (dégradation posture de travail en travail à distance), isolement professionnel, souffrance des encadrants, errance des étudiants, conditions du retour en présentiel des agents vulnérables en ASA et de tous les agents en travail à distance depuis de longues semaines etc.

Cependant, bien que cette question des modalités de la prochaine rentrée soit donc de première importance, elle ne représente qu'une partie des problèmes à résoudre. En effet, bon nombre de conséquences auront des répercussions sur le long terme. Le SNPTES souhaite donc qu'une réflexion collective soit menée aussi sur l'ensemble des questions que la crise soulève sans se limiter aux problématiques organisationnelles et de courts termes.

Dans ce cadre-là, le SNPTES identifie deux sujets dont le traitement, bien que de long terme, doit être priorisé. Le premier est celui des difficultés et de la précarité que vivent les étudiantes et étudiants dans notre pays. Cette précarité interroge grandement le traitement de notre jeunesse, et par là même, la façon dont notre pays traite son propre avenir. Le deuxième sujet est celui du sous-investissement chronique de la France dans l'enseignement supérieur et dans les universités en particulier. Là aussi, c'est bien la question d'une hypothèque de notre avenir et de l'affaiblissement de notre capacité à affronter les futures crises que ce sous-investissement soulève.

Le SNPTES alerte donc : les marges de manœuvre dans l'enseignement supérieur sont désormais quasi-inexistantes. Notre système a tenu jusque-là par l'investissement sans faille des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche mais ceux-ci sont à bout. L'État, via son budget et le plan de relance, se doit d'investir durablement dans le développement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment pour recruter des fonctionnaires et renforcer la qualité sanitaire des infrastructures. Le SNPTES rappelle que 31.400 néo-bacheliers supplémentaires seront à accueillir à la rentrée prochaine. Pour le SNPTES, il ne saurait donc être question de demander des efforts supplémentaires aux personnels de l'enseignement supérieur sans que des moyens nouveaux et en adéquation avec les besoins ne soient déployés. Au-delà des problèmes induits par la crise, la France doit redonner des perspectives à sa jeunesse et aux personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

*Choisy-le-Roi, le 3 juin 2021*